

SOMMET MONDIAL 2005

RÉUNION PLÉNIÈRE DE HAUT NIVEAU | 14-16 SEPTEMBRE 2005



NATIONS UNIES

» RENDRE PLUS SÛR UN MONDE DANGEREUX

« **N**ous sommes à la croisée des chemins », a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, en 2003, en s'interrogeant sur les nouveaux défis à la paix et à la sécurité, et sur les efforts déployés en vain par le Conseil de sécurité pour parvenir à un consensus sur les mesures à prendre concernant l'Iraq. Il a exhorté les dirigeants du monde entier réunis à l'Assemblée générale à examiner de très près les questions politiques fondamentales, ajoutant que l'inaction risquerait de saper la sécurité collective du monde.

C'est dans ce contexte que les gouvernements négocient un document qui devrait être approuvé au Sommet mondial 2005, en septembre.

Dans un premier temps, un groupe indépendant (le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement) — dont le Secrétaire général avait annoncé la mise en place dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale en 2003 — a présenté un rapport (www.un.org.secureworld) sur la nécessité d'une « nouvelle conception de la sécurité collective ». Ceci permettrait d'aborder des problèmes disparates qui étaient essentiellement inconnus au moment de la création de l'ONU en 1945. Certains — le terrorisme qui frappe tous les continents; les toxines biologiques et chimiques utilisées comme armes; et la prolifération des armes nucléaires et leur acquisition par des acteurs non étatiques — occupent une place de plus en plus grande ces dernières années, ce qui complique les mesures en matière de sécurité collective mondiale.

Plusieurs des propositions faites par le Groupe de personnalités de haut niveau ont été avalisées par le Secrétaire général dans son rapport de mars 2005, *Dans une liberté plus grande*, et certaines d'entre elles devraient être approuvées par les Etats Membres en septembre ou plus tard lors de la soixantième session de l'Assemblée générale, qui se prolongera jusqu'en 2006.

Non seulement les gouvernements ont mis au point des réponses importantes face aux nouvelles menaces, telles

qu'un nouveau traité mondial sur le terrorisme nucléaire, mais ils ont également examiné de nouvelles façons d'améliorer le rôle traditionnel de maintien de la paix de l'ONU, et d'assurer l'appui nécessaire à des activités en pleine croissance. Ils ont examiné diverses formules pour la création d'une commission de consolidation de la paix qui aiderait les pays à assurer la transition de la guerre à une paix durable, et comblerait



DES FAITS ET DES CHIFFRES

- » Environ la moitié des pays qui sortent d'une guerre retombent dans la violence dans les cinq années qui suivent la cessation du conflit.
- » Ces 15 dernières années, des négociations ont permis de mettre fin à un plus grand nombre de guerres civiles qu'au cours des deux siècles précédents.
- » La croissance rapide de l'activité de l'ONU et des organisations régionales dans les guerres civiles coïncide avec la baisse marquée de leur fréquence. Depuis 1992, le nombre de guerres civiles en cours n'a cessé de diminuer, et, en 2003, avait baissé de 40 %, pour atteindre un chiffre inférieur à 30.
- » La médiation n'a permis de parvenir au règlement que de 25 % des guerres civiles, et seuls quelques-uns de ces accords ont rallié les ressources politiques et matérielles nécessaires à leur mise en œuvre.
- » Des millions de vies auraient pu être sauvées si on s'était davantage efforcé de mettre en œuvre les accords de paix. Deux exemples d'échecs retentissants d'accords de paix sont le cas de l'Angola (Accord de Bicesse de 1991) et du Rwanda (Accords d'Arusha de 1993).
- » On évalue de 330 à 500 milliards de dollars les sommes gagnées chaque année par les organisations criminelles se livrant au trafic des stupéfiants, qui est leur principale source de revenus. Il y a un lien entre les recettes émanant du commerce de la drogue et le financement des groupes terroristes et des autres activités criminelles.

Source : *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, 2005.

les lacunes qui se font jour à la fin des mandats de maintien de la paix. Ils ont discuté du libellé pour une définition universelle du terrorisme qui poserait les bases d'une convention générale contre le terrorisme.

D'autres propositions actuellement à l'étude portent sur l'importance de la médiation et du règlement pacifique des différends, ainsi que sur une recommandation en vue de renforcer les bons offices du Secrétaire général.

LA COMMISSION DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

Comme les faits et les chiffres ci-dessus l'indiquent clairement, il ne suffit pas de mettre fin aux guerres : la consolidation de la paix est indispensable si nous voulons éviter une reprise des conflits. L'ONU joue un rôle vital et croissant dans la consolidation de la paix. Pour favoriser et rentabiliser ces efforts, les Etats Membres envisagent d'établir une commission de consolidation de la paix — organe consultatif et mécanisme de coordination chargé de traiter des besoins particuliers des pays sortant de conflits et se dirigeant vers un redressement et le développement.

L'objectif principal de la commission serait de réunir tous les acteurs compétents, de trouver des ressources, de donner des conseils et de proposer des stratégies globales pour la consolidation de la paix et le redressement après un conflit. Elle appuierait — sans s'y substituer — la planification et les politiques entreprises au niveau du pays. Elle constituerait également un forum dans lequel les membres du système des Nations Unies, les principaux donateurs, les fournisseurs de contingents, les acteurs et les organisations régionales compétents, les institutions financières internationales et les autorités nationales ou provisoires du pays concerné pourraient partager les informations sur les activités de redressement après un conflit dans les domaines de la sécurité et du développement.

Le travail de la commission de consolidation de la paix serait facilité par un bureau d'appui à la consolidation de la paix se trouvant au Secrétariat, et par un fonds permanent de consolidation de la paix financé par des contributions volontaires.

RENFORCER LE MAINTIEN DE LA PAIX

Les missions de maintien de la paix de l'ONU dans le monde continuent de jouer un rôle vital en faveur de la

paix et de la sécurité internationales. Mais l'on s'interroge cependant de plus en plus sur leur aptitude à s'acquitter de leurs mandats et à monter des opérations ayant des capacités et des ressources suffisantes. Dans le cadre de pourparlers tenus avant le Sommet, il a été proposé de créer une capacité stratégique de réservistes militaires pour renforcer les missions en période de crise; et il a également été proposé de mettre en place une capacité permanente de déploiement rapide de la police civile de l'ONU dans des opérations de maintien de la paix.

Il a également été suggéré que les gouvernements reconnaissent le rôle crucial des organisations régionales et qu'ils appuient le renforcement des partenariats de l'ONU avec des organisations régionales. Du fait des besoins particuliers de l'Afrique, il a également été proposé d'appuyer un plan décennal de mise en place d'une capacité permanente pour l'Union africaine.

Un autre sujet de préoccupation est la conduite du personnel déployé dans les opérations de maintien de la paix, et les rapports faisant état d'exploitation et de sévices sexuels. Il a été demandé aux Etats Membres d'appliquer pleinement et avec force la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard des violeurs, conformément aux normes de conduite les plus strictes pour les casques bleus, de n'accorder aucune impunité à ceux qui ont commis de tels crimes et de prendre les mesures disciplinaires appropriées pour punir tout délit.

LUTTER CONTRE LE TERRORISME

Nombre d'Etats Membres pensent que l'autorité morale dont jouit l'ONU dans la lutte contre le terrorisme a souffert de l'incapacité des Etats Membres à se mettre d'accord tant sur une convention générale contre le terrorisme que sur une définition universelle de ce phénomène.

Une définition a été proposée par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, à savoir que « constitue un acte de terrorisme tout acte qui vise à tuer ou à blesser grièvement des civils ou des non-combattants, et qui, du fait de sa nature ou du contexte dans lequel il est commis, doit avoir pour effet d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à agir ou à renoncer à agir d'une façon quelconque ». Il y a eu des débats animés à l'approche du Sommet de septembre, les Etats Membres s'efforçant

SOMMET MONDIAL 2005

RÉUNION PLÉNIÈRE DE HAUT NIVEAU | 14-16 SEPTEMBRE 2005



» RENDRE PLUS SÛR UN MONDE DANGEREUX

« Nous sommes à la croisée des chemins », a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, en 2003, en s'interrogeant sur les nouveaux défis à la paix et à la sécurité, et sur les efforts déployés en vain par le Conseil de sécurité pour parvenir à un consensus sur les mesures à prendre concernant l'Iraq. Il a exhorté les dirigeants du monde entier réunis à l'Assemblée générale à examiner de très près les questions politiques fondamentales, ajoutant que l'inaction risquerait de saper la sécurité collective du monde.

C'est dans ce contexte que les gouvernements négocient un document qui devrait être approuvé au Sommet mondial 2005, en septembre.

Dans un premier temps, un groupe indépendant (le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement) — dont le Secrétaire général avait annoncé la mise en place dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale en 2003 — a présenté un rapport (www.un.org.secureworld) sur la nécessité d'une « nouvelle conception de la sécurité collective ». Ceci permettrait d'aborder des problèmes disparates qui étaient essentiellement inconnus au moment de la création de l'ONU en 1945. Certains — le terrorisme qui frappe tous les continents; les toxines biologiques et chimiques utilisées comme armes; et la prolifération des armes nucléaires et leur acquisition par des acteurs non étatiques — occupent une place de plus en plus grande ces dernières années, ce qui complique les mesures en matière de sécurité collective mondiale.

Plusieurs des propositions faites par le Groupe de personnalités de haut niveau ont été avalisées par le Secrétaire général dans son rapport de mars 2005, *Dans une liberté plus grande*, et certaines d'entre elles devraient être approuvées par les Etats Membres en septembre ou plus tard lors de la soixantième session de l'Assemblée générale, qui se prolongera jusqu'en 2006.

Non seulement les gouvernements ont mis au point des réponses importantes face aux nouvelles menaces, telles

qu'un nouveau traité mondial sur le terrorisme nucléaire, mais ils ont également examiné de nouvelles façons d'améliorer le rôle traditionnel de maintien de la paix de l'ONU, et d'assurer l'appui nécessaire à des activités en pleine croissance. Ils ont examiné diverses formules pour la création d'une commission de consolidation de la paix qui aiderait les pays à assurer la transition de la guerre à une paix durable, et comblerait

» DES FAITS ET DES CHIFFRES

- » Environ la moitié des pays qui sortent d'une guerre retombent dans la violence dans les cinq années qui suivent la cessation du conflit.
- » Ces 15 dernières années, des négociations ont permis de mettre fin à un plus grand nombre de guerres civiles qu'au cours des deux siècles précédents.
- » La croissance rapide de l'activité de l'ONU et des organisations régionales dans les guerres civiles coïncide avec la baisse marquée de leur fréquence. Depuis 1992, le nombre de guerres civiles en cours n'a cessé de diminuer, et, en 2003, avait baissé de 40 %, pour atteindre un chiffre inférieur à 30.
- » La médiation n'a permis de parvenir au règlement que de 25 % des guerres civiles, et seuls quelques-uns de ces accords ont rallié les ressources politiques et matérielles nécessaires à leur mise en œuvre.
- » Des millions de vies auraient pu être sauvées si on s'était davantage efforcé de mettre en œuvre les accords de paix. Deux exemples d'échecs retentissants d'accords de paix sont le cas de l'Angola (Accord de Bicesse de 1991) et du Rwanda (Accords d'Arusha de 1993).
- » On évalue de 330 à 500 milliards de dollars les sommes gagnées chaque année par les organisations criminelles se livrant au trafic des stupéfiants, qui est leur principale source de revenus. Il y a un lien entre les recettes émanant du commerce de la drogue et le financement des groupes terroristes et des autres activités criminelles.

Source : *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, 2005.

d'exprimer — par le biais de différentes perspectives régionales et politiques — leur condamnation commune du phénomène du terrorisme.

En l'absence d'une convention universelle, treize traités ont été adoptés par la communauté internationale afin de réprimer les activités terroristes et de donner accès à des ressources financières et matérielles. Le dernier en date, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, a été approuvé par l'Assemblée générale en avril 2005 et sera ouvert à la signature lors du Sommet mondial.

DESARMEMENT ET NON-PROLIFÉRATION

Les questions de désarmement et de non-prolifération font l'objet de débats vigoureux entre les Etats Membres. Il a été proposé qu'ils adhèrent à des instruments juridiquement contraignants tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes bactériologiques ou à toxines.

Une autre proposition porte sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui établirait un calendrier mettant fin à la production d'uranium hautement enrichi, à des fins civiles ou d'armement. S'il y a un appui suffisant de la part des Etats Membres, la Conférence sur le désarmement à Genève se verrait demander de lancer des pourparlers sur un tel traité.

On compte parmi les autres aspects de la sécurité collective, qui pourraient être examinés durant le Sommet mondial, une adhésion plus large aux traités internationaux, notamment sur les mines terrestres, et une amélioration de la sécurité pour ce qui est du transport des armes nucléaires par voie maritime. Les armes légères sont un autre domaine d'intérêt. Il a été proposé d'entamer des négociations pour en limiter le marquage, le traçage, le courtoage illicite et le transfert.

LUTTER CONTRE LE CRIME TRANSNATIONAL

L'opinion publique internationale est plus consciente des effets négatifs sur le développement, la sécurité et les droits de l'homme des crimes transnationaux, notamment l'introduction clandestine et le trafic d'êtres humains, de stupéfiants et d'armes légères. La corruption enracinée, le recours à la violence pour protéger des activités criminelles et les liens étroits entre les organisations criminelles et les élites politiques empêchent l'instauration de la primauté du droit et d'institutions publiques efficaces. La criminalité organisée repose de plus en plus sur des réseaux mouvants qui profitent de la lourdeur des mécanismes d'échange d'informations et de la coopération déficiente entre Etats en matière d'enquêtes et de poursuites.

La lutte contre la criminalité organisée exige de meilleurs cadres réglementaires internationaux et des mécanismes de coopération. Plus de la moitié des Etats Membres de l'ONU n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention de 2000 des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois Protocoles, et la Convention de 2003 des Nations Unies contre la corruption. La Convention des Nations Unies contre la corruption, qui sera ouverte à la signature au cours du Sommet, a besoin d'une seule ratification supplémentaire pour entrer en vigueur.